

# Qu'est-ce que Natura 2000 ?

## Objectifs et mise en œuvre

Ce réseau a pour objectif de favoriser le maintien de la biodiversité européenne, tout en tenant compte des activités socio-économiques et culturelles locales.

Il s'appuie sur deux directives européennes (Oiseaux - 1979 et Habitats - 1992) adoptées par les Etats membres, qui s'engagent ainsi à mettre en œuvre des actions de conservation de la nature pour certains sites à forte valeur écologique.

Concrètement, le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, qui s'y trouvent, et de leurs habitats.

Ce réseau, instauré en 1992, est actuellement le plus vaste et le plus cohérent des réseaux de sites écologiques protégés.

## Fonctionnement

Chaque site Natura 2000 en France fait l'objet d'un document d'Objectif (DOCOB), rédigé en collaboration avec un ensemble d'associations, d'usagers et d'experts. Il dresse un inventaire complet sur la faune, la flore et les activités humaines du site, puis définit les orientations de gestion et les mesures de conservation qui pourront être mises en place.

Sur chaque site, une structure responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB est désignée par les élus du comité de pilotage. C'est la Ville de Saint Cyr sur Mer qui est animatrice du site de la Pointe Fauconnière, depuis 2012.

La particularité de ce dispositif réside dans la possibilité qu'ont les usagers du site (propriétaire, agriculteurs, fédérations d'usagers, ayant-droit...) de participer à la démarche, via l'adhésion à une charte et/ou la mise en place d'une des actions retenus par le comité de pilotage. La contribution à la lutte contre les espèces végétales envahissantes terrestre fait partie de ces actions.



SITE NATURA 2000

# La Pointe Fauconnière

Site FR 930 1609  
en Provence Alpes Côte d'Azur



## Contacts et liens utiles

### Ville de Saint Cyr sur Mer

mairie@saintcyr-surmer.fr  
www.saintcyr-surmer.fr

### Service Espaces naturels

espacesnaturels@saintcyr-surmer.fr  
http://pointefauconniere.natura2000.fr

### Office de Tourisme

www.saintcyr-surmer.com

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
www.var.gouv.fr

Ministère de l'Ecologie,  
du Développement Durable  
et de l'Energie

www.developpement-durable.gouv.fr

Carte de Saint-Cyr-sur-Mer - 04 94 74 00 09 - 2018

WWW.SAINTCYRSURMER.FR

WWW.SAINTCYRSURMER.FR



# Lutte contre les espèces végétales invasives terrestres





### Luzerne Arborescente

Cet arbuste, originaire du bassin méditerranéen, peut atteindre 1,20m de haut. Reconnaisable à ses fleurs jaunes, il est très présent par endroits sur le site, en bordure de zones résidentielles, et a rapidement colonisé de larges surfaces. La production et la dissémination des graines ont lieu de mai à octobre.



### Agave Américain

Cette plante grasse est originaire d'Amérique du Nord. Elle est composée de grandes feuilles disposées en rosette, et peut atteindre près de 4 m de haut pour 2 m de large. Ses feuilles sont

lisses, rigides, généralement de couleur vert bleuté et peuvent atteindre 2 m de long. Elles sont munies d'épines d'environ 1 cm de long sur leurs bordures et d'une épine terminale de 2 à 6 cm de long. L'agave fleurit une seule fois avant de mourir, de façon assez phénoménale, vers 10 - 15 ans. Son fruit n'est donc pas un élément primordial dans son mode de reproduction. En effet, les rhizomes de l'agave produisent des drageons, tout au long de sa vie. Les jeunes pieds se multiplient ainsi autour du pied-mère.



### Herbe de la Pampa

Cette graminée est originaire d'Amérique du Sud. Elle pousse en bouquets très denses et peut atteindre 3 m de haut et 2 m de large. Les tiges sont creuses, les feuilles sont nombreuses, longues,

fines et coupantes, et les fleurs sont réunies en panicules blanchâtres et duveteuses pouvant atteindre 1 m de longueur. Sa propagation repose sur la dissémination des graines, sachant qu'un fruit peut produire jusqu'à 10 millions de graines qui sont viables pendant 5 ans et peuvent être transportées sur plus de 25 km par le vent.

## Lutte contre les espèces invasives

La présence de ces cinq espèces végétales exotiques envahissantes terrestres sur le site de la Pointe Fauconnière est avérée et problématique. Introduites de manière volontaire par l'homme, elles se sont très souvent échappées des jardins et prolifèrent désormais dans les espaces naturels, au détriment des espèces indigènes. Ces espèces sont toutes des plantes vivaces (un pied vit plusieurs années), ce qui favorise leur prolifération. Il est aujourd'hui impératif d'agir pour stopper cette destruction de la végétation endémique.

Sitôt qu'elles sont plantées ou semées dans un milieu propice (nature du sol, climat), les invasives s'installent de manière massive, supplantant ainsi définitivement les plantes indigènes, dont certaines sont très rares et/ou protégées. Ce phénomène est particulièrement visible lorsqu'elles constituent des peuplements très denses, ce qui est le cas notamment des Griffes de Sorcière. En effet, dès lors qu'elles s'installent sur des végétations herbacées, ces dernières étouffent et disparaissent rapidement. En bordure du littoral, la Luzerne Arborescente a même réussi à coloniser des zones de garrigue et de jeunes pins d'Alep.

Les invasives buissonnantes ou arbustives forment souvent des zones impénétrables, à cause de la densité de leur peuplement, mais aussi de leur caractère dangereux. Les bords coupants ou les épines de l'Agave Américain, du Figuier de Barbarie et de l'Herbe de la Pampa peuvent en effet occasionner des blessures ou des brûlures graves.



### Griffe de Sorcière

Cette invasive rampante, originaire d'Amérique du Sud, forme de grands tapis très denses. Ses feuilles sont charnues, en forme de griffes, et ses nombreuses fleurs roses mesurent de 5 à

12 cm de diamètre et apparaissent en avril-mai. La propagation de cette espèce est rapide : d'une part chaque fruit libère un millier de fruits, d'autre part elle se bouture naturellement par production de racines au niveau des nœuds de la tige.

## Que puis-je faire pour contribuer à la lutte contre les espèces invasives ?

- Informer mon entourage des risques liés à ces espèces ;
- Eliminer les invasives déjà présentes sur ma propriété ;
- Les remplacer par des plantes indigènes.

### Protocole d'élimination des invasives :

- L'intervention doit impérativement avoir lieu avant le mois de mai (avant la floraison) ;
- L'arrachage soigneux et l'évacuation de la totalité du plant (pied-mère, rhizomes, drageons) est la méthode la plus efficace ;
- Il faut commencer par couper et évacuer les fruits du figuier et les plumeaux de l'herbe de la pampa, avant l'arrachage, pour prévenir la dissémination des graines ;
- Un contrôle les années suivantes est fortement préconisé, afin d'arracher les jeunes pousses issues de graines anciennes.

**Espèce végétale exotique envahissante (EVEE) ou espèce invasive :** espèce allochtone dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives.



### Figuier de Barbarie

Cette cactée arborescente, originaire d'Amérique Centrale, peut atteindre 3 à 5 m de haut. Ses fleurs jaune-orangé sont observables en mai-juin. Elles donnent, de mai à octobre, de

gros fruits de couleur pourpre ou orangé, qui peuvent contenir jusqu'à 300 graines chacun. Sa présence dans des espaces fréquentés, en limite de propriété ou en bordure de sentiers de randonnées représente un risque sanitaire, lié à ses épines, longues de 1 à 2 cm et munies d'écaillés en forme d'hameçons.